

Avis de pertinence

Référence : 19-MS-08789

Date : 15 novembre 2019

Direction(s) générale(s) : Direction générale du financement, de l’allocation des ressources et du budget

Direction(s) : Direction générale adjointe de la gestion financière et des politiques de financement réseau

Sujet : Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais – Avis de pertinence concernant le financement du Plan d’action de l’Outaouais

Contexte de la demande

En juin 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçait la mise en application du Plan d’action de l’Outaouais (PAO), reconnaissant ainsi le statut particulier de l’Outaouais, notamment en raison de la nécessité que les usagers résidant en Outaouais accèdent aux soins et aux services offerts dans la région, au Québec, et du fait que le marché du travail est marqué par la proximité avec la province de l’Ontario. Depuis 2008-2009, la région de l’Outaouais a ainsi bénéficié d’un financement de près de 20 M\$, renouvelé annuellement, pour couvrir les coûts de fonctionnement liés aux différentes mesures du PAO. Soulignons qu’en considérant les indexations allouées, le financement du PAO totalise environ 25 M\$ en 2019-2020.

En 2015-2016, considérant que le PAO entrait en phase de pérennisation et que la majorité des coûts des mesures mises en place étaient devenus des dépenses récurrentes pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais (CISSS) nouvellement créé, le MSSS a accepté d’intégrer la totalité du financement dans la base budgétaire de l’établissement.

Le 11 septembre dernier, le CISSS a transmis au MSSS un état de situation dans lequel il indique qu’« Avec le temps, le PAO a parfois été utilisé pour financer des mesures offertes dans les autres régions à partir des budgets réguliers, ce qui a soulevé des critiques dans les médias ».

Le 16 septembre dernier, le cabinet de madame la ministre de la Santé et des Services sociaux a demandé un avis de pertinence sur les deux questions suivantes :

- serait-il possible et pertinent de protéger cette enveloppe et qu'elle soit utilisée de manière exclusive?
- serait-il pertinent de sortir cette enveloppe du budget général du CISSS, et de revenir au statut avant 2015?

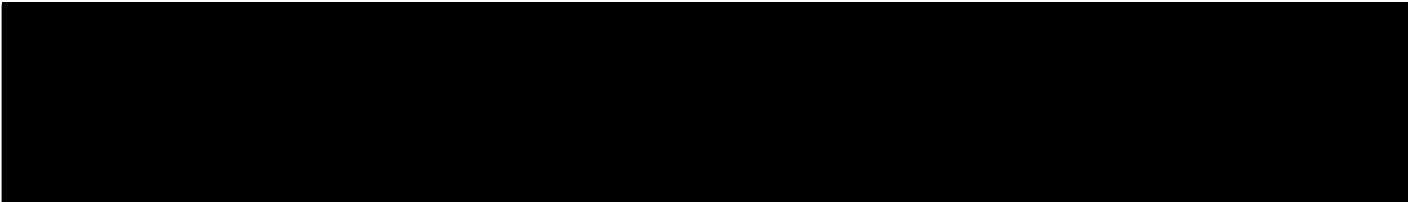
Par ailleurs, le 30 septembre dernier, une rencontre a eu lieu entre les représentants du MSSS et du CISSS. Lors de cette rencontre, les représentants du CISSS ont souligné la nécessité de revoir les mesures du PAO afin de les recentrer sur les enjeux liés au statut particulier de la région de l’Outaouais. Selon le CISSS, une telle révision du PAO nécessiterait un financement additionnel récurrent de l’ordre de 20 M\$ annuellement et l’enveloppe de 16 M\$ pour l’équité interrégionale ne pourrait pas être utilisée pour financer de nouvelles mesures, puisque cette enveloppe est entièrement consacrée à financer les écarts entre les programmes. Les représentants du MSSS ont souligné leur ouverture à accroître le financement du PAO dans le cas où ce dossier serait considéré prioritaire par les autorités ministérielles.

Résultat d’analyse

- Financement actuel du PAO

Le fait d’intégrer la totalité du financement du PAO dans la base budgétaire du CISSS a permis d’automatiser la prise en compte du taux d’indexation et le versement du financement par tranche régulière et hebdomadaire en cours d’année. En bref, cela en a simplifié la gestion. L’établissement a ainsi pu disposer des liquidités nécessaires, en temps opportun, pour couvrir l’équivalent des déboursés (en masse salariale et autres charges) qu’il a dû assumer.

Compte tenu de l’ampleur de cette enveloppe, le fait de retirer ce financement de la base budgétaire du CISSS entraînerait des versements moins fréquents, et conséquemment, un manque de liquidité temporaire pour le CISSS. Il est probable que le besoin d’emprunt occasionnel serait accru et des frais financiers devraient être assumés par l’établissement.



- Besoin de financement additionnel de 20 M\$ pour de nouvelles mesures

Le PAO actuel a été élaboré en 2008. Après douze ans, les mesures mises en place ont été intégrées aux activités courantes du CISSS et les enjeux de la région de l’Outaouais ont évolué. Toutefois, puisqu’aucune version révisée du PAO n’a été déposée au MSSS, il est difficile de comprendre les nouvelles problématiques, d’apprécier les solutions envisagées, d’analyser leur cohérence avec les priorités d’actions ministérielles et d’évaluer l’ampleur des sommes à investir pour la mise en place de nouvelles mesures.

[Redacted content]

Pierre-Albert Coubat
Sous-ministre adjoint

20 novembre 2019

Date

Annexe : État de situation sur le PAO transmis par le CISSS de l’Outaouais, septembre 2019



ÉTAT DE SITUATION

